

PROCES - VERBAL 8/2013

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2013 A 18H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption du procès-verbal du 30 octobre 2013 et 20 novembre 2013	2
• Communications du Bureau	2 - 3
• Communications du Président	3 - 4
• Communications de la Municipalité	4
• Ordre du jour :	4 - 5
- Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission d'urbanisme	5 - 6
- Réponse de la Municipalité au postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully	6 - 9
- Préavis 21/2013 Budget de l'année 2014	9 - 16
- Préavis 22/2013 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2013 à 2017	16
- Propositions individuelles	
- Postulat de l'Union Pulliérane concernant la mise en sens unique de la rue de la Poste dès la mi-février 2014	16 - 17
- Divers	
- Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD Intervention sur la politique du logement	17 - 20
- Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ Information sur le Budokwai Pully	18

A 18h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 76 présents rejoints par 5 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil.

Les 17 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Marine HALDY ; Nicolette PANIZZON ; Christine SORENSEN ; Anne-Laure THEVOZ ; Ludivine VALLOTTON ; Danielle HARBAUGH ; MM. Marc EHRLICH ; Jean-Luc DUVOISIN ; Lilian GEOFFROY ; François KHOSROV ; Jean-Marc DUVOISIN ; Nicolas LEUBA ; Cyrille PIGUET ; Martial OSTERTAG ; Ariel BEN HATTAR ; André OGAY ; David HAUSERMANN.

Mesdames les Conseillères Anita BONJOUR, Lucienne VASSEROT et Monsieur le Conseiller Jean-Marc SOTTAS se sont annoncés avec un peu de retard.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Nina BRISSOT rédactrice en chef du Régional.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président informe l'assemblée que les procès-verbaux des séances du 30 octobre et du 20 novembre 2013 étaient à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

Le Président demande si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

Le Président constate qu'il y a une magnifique décoration florale et il remercie les responsables de cette décoration.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. CORRESPONDANCE

Le Bureau du Conseil a reçu une lettre de démission de Monsieur le Conseiller Louis SCHNEITER qui est membre du groupe Les Verts. Le Président lit cette lettre : Par la présente je vous informe de ma décision de démissionner du Conseil communal de Pully pour le 30 novembre 2013. En effet, j'ai l'opportunité de faire un voyage en Chine à l'occasion du mariage de mon filleul et d'y rester un certain temps. D'autre part une certaine lassitude m'a encouragé à prendre cette décision. Je garderai

néanmoins un excellent souvenir de ces années passées au sein de Conseil. Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.. A la suite de cette démission, il y a quelques jours le Bureau a été informé que le groupe Les Verts propose un nouveau candidat pour remplacer Monsieur SCHNEITER. Ce candidat devra auparavant être proclamé élu par le Bureau et donc l'assermentation du nouveau candidat pourra avoir lieu lors de la prochaine séance Conseil qui aura lieu le 5 février prochain. Le Président rappelle très brièvement les activités de Monsieur SCHNEITER au sein de notre Conseil. Monsieur SCHNEITER a été élu au Conseil communal lors des élections communales du printemps 2006. Il a siégé durant 7 ans et demi au sein du groupe Les Verts. Il a participé à dix commissions ad hoc et en a présidé une. Il était membre suppléant à la Commission d'urbanisme depuis 2006. Nous le remercions pour son intérêt pour l'avenir de la Ville de Pully et, tout en regrettant son départ, nous lui souhaitons un excellent séjour à l'autre bout du monde en Chine.

1.2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président donne connaissance d'une remarque qui vient du lui être faite concernant la séance du 30 octobre 2013. Le 30 octobre 2013 lors des discussions assez denses, animées au sujet du préavis concernant « Les Boverrattes », il y a eu dans l'assemblée un certain nombre de manifestations des applaudissements d'un côté des huées de l'autre. Ça s'est terminé très vite et je n'ai pas eu à intervenir sur-le-champ, mais je tiens à rappeler, puisqu'on me demande de le faire, et c'est justifié, que nos assemblées, même si les sujets sont polémiques ou suscitent l'énervement, que chacun doit garder son calme et respecter les convenances qui se doivent entre Conseillers. Je vous remercie de prendre note de cette remarque.

1.2.1. RESULTAT DE LA VOTATION DU 24 NOVEMBRE 2013

Objet 01 : Salaires équitables

Electeurs inscrits	10'189	
Bulletins rentrés :	6'127	
Bulletins valables :	6'020	
Oui	1'822	30,27 %
Non	4'198	69,73 %
Taux de participation		60,13 %

Objet 02 : Initiative familles

Electeurs inscrits	10'189	
Bulletins rentrés :	6'124	
Bulletins valables :	6'011	
Oui	1'593	26,50 %
Non	4'418	73,50 %
Taux de participation		60,10 %

Objet 03 : Vignette autoroutière

Electeurs inscrits	10'189
--------------------	--------

Bulletins rentrés :	6'130	
Bulletins valables :	6'026	
Oui	2'655	44,06 %
Non	3'371	55,94 %
Taux de participation		60,16 %

1.2.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis la dernière séance du 20 novembre, votre Président a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

21 novembre 2013	Assemblée paroissiale de Pully-Paudex
24 novembre 2013	Brisolée organisée par les trois sociétés de musique de Pully
4 décembre 2013	Rencontre avec Monsieur Jean-François CROSET, Préfet du district Lavaux-Oron, avec lequel le Président a eu un entretien assez bref. Il voulait être renseigné, notamment, sur l'avancée de nos travaux pour la modification du règlement
4 décembre 2013	4 ^{ème} séance du Groupe de travail chargé de la révision de notre Règlement. Nous en sommes arrivés à l'article 100 ! Ce qui est remarquable aussi et le Président pense que nous sommes dans les temps pour cette révision
7 décembre 2013	Soirée annuelle de Gymnastique. Superbes démonstrations de la Fédération Suisse de Gymnastique de la section Pully et de l'Ondine qui est la société féminine de notre société de gymnastique à Pully. C'était absolument splendide.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN, demande la parole :

Juste un mot, je ne sais pas si ça déjà été fait, pour excuser notre collègue Daniel MARGOT qui, vous l'avez constaté, n'est pas là ce soir, qui a dû subir une nouvelle intervention à son genou. Il sera donc absent pour quelques semaines.

4. ORDRE DU JOUR

J'ai reçu hier par courriel une communication de Madame Véréna KUONEN pour l'Union Pulliérane, nous en parlerons dans le point 5 de l'ordre du jour consacré aux initiatives. Tout le monde n'a pas reçu ce postulat qui vient d'être déposé à nouveau sur mon bureau, donc nous examinerons tout à l'heure ce point et nous verrons si le Conseil décide que la proposition soit développée séance tenante ou non. Nous verrons ça tout à l'heure.

Vous avez reçu l'ordre du jour de la présente séance. Vous en avez reçu deux en fait. Vous avez reçu un premier ordre du jour qui ne comprenait pas l'examen de la réponse de la Municipalité au postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully, puis vous en avez reçu un second, il y a une dizaine de jour je crois, qui contenait l'examen de cette réponse. La deuxième communication vous ayant été envoyée hors délai, puisque le règlement prévoit un délai de trois semaines au moins avant la séance

pour communiquer l'ordre du jour, je soumettrai donc au vote cet ordre du jour modifié pour la bonne forme soit respecté, je signale au passage que nous sommes plus sévères que la loi cantonale qui prévoit un délai de cinq jours. Mais en l'état notre règlement prévoit trois semaines.

Concernant cette modification de l'ordre du jour, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous n'allons pas assermenter le remplaçant de Monsieur Louis SCHNEITER, ce sera fait lors de la séance du 5 février 2014. En revanche une place de suppléant s'est libérée au sein de la Commission d'urbanisme. Donc je vous propose de voter un nouvel ordre du jour en y adjoignant la réponse au postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées et en deuxième, l'élection d'un nouveau membre suppléant à la Commission d'urbanisme.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour modifié suivant :

- 1. Réponse de la Municipalité au postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully**
- 2. Election** d'un nouveau membre suppléant à la Commission d'urbanisme, en remplacement de Monsieur le Conseiller Louis SCHNEITER du groupe Les Verts, démissionnaire.
- 3. Préavis 21/2013 Budget de l'année 2014**
Commission des finances
- 4. Préavis 22/2013 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2013 à 2017**
- 5. Propositions individuelles**
- 6. Divers.**

L'ordre du jour est accepté à une large majorité et deux abstentions.

- 4.1. Election** d'un nouveau membre suppléant à la Commission d'urbanisme, en remplacement de Monsieur le Conseiller Louis SCHNEITER du groupe Les Verts, démissionnaire.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Il me semble que le premier point est réponse de la Municipalité au Postulat de l'UDC.

Le Président : En effet, j'ai inversé les choses. Si ça ne vous gêne pas on procédera à cette élection puis on passera à la réponse de la Municipalité.

Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Au nom du groupe Les Verts, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Francine MEDANA pour remplacer Louis SCHNEITER en tant que

suppléante à la Commission d'urbanisme. Vous connaissez certainement déjà tous Madame Francine MEDANA qui est membre du Bureau et qui est aussi membre de la CARI. Je vous remercie de réserver un très bon accueil à la candidature de Madame Francine MEDANA.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Madame la Conseillère Francine MEDANA qui a une charge supplémentaire au sein de ce Conseil.

4.2. Réponse de la Municipalité au Postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully

Le Président ouvre la discussion sur la réponse qui a été fournie par la Municipalité.

Monsieur Philippe WEBER demande la parole :

Le postulat de l'UDC qui a été déposé en 2011 aura eu le mérite de faire établir un rapport fort complet sur les Musées de Pully. Rapport qui servira très certainement de référence durant les années à venir. Merci à ses auteurs. Notre Musée du vieux Pully, legs de la famille Lursse Paterson, n'est plus depuis longtemps dédié aux objets anciens ayant un lien avec la vigne et l'histoire de la ville et au choix d'artistes peintres de la région comme Borgeaud et R. Domenjoz par exemple. Il a été converti en musée d'art de tous genres. Il est envahi par des œuvres abstraites n'attirant qu'un public restreint, d'élitistes plus ou moins éclairés, snobs à n'en point douter. J'aimerais faire un test ce soir, dans cette noble assemblée. Combien de Conseillers ont rendu visite au Musée de Pully en 2013 et en dehors des invitations pour les vernissages. Puisque les entrées payantes, malgré une certaine évolution, sont de loin en deçà de ce que l'on est en droit d'attendre de ces lieux. Certaines conclusions peuvent paraître douloureuses, voire troublantes. La masse des objets et œuvres d'art stockés coûte non seulement pour leur entretien, le lieu de préservation, mais aussi pour la manutention. Est-ce bien raisonnable, souhaitable ou en grande partie philanthropique sans égard envers le contribuable ? Ne devrions-nous pas être plus sélectifs voire restrictifs sur ces dons. Le contribuable pulliéran est-il convaincu et prêt à ce que ses impôts alimentent généreusement ce secteur culturel, dit de loisir, de recueillement, voire de stimulation ? Le contribuable pulliéran est-il d'accord que les subsides pour les musées de Pully dépassent largement ceux donnés pour les sports ? Se poser la question c'est déjà y répondre. Quant au projet sur le développement du musée de la Villa Romaine et les dépenses qu'ils vont engendrer, nous estimons que le contribuable doit être tenu au courant avant qu'elles ne soient engagées. Nous tenons à rappeler que la Villa Romaine ne peut rivaliser avec le cite romand d'Avenches « Aventicum » oh combien plus intéressant que le nôtre. Il s'agit de garder la tête sur les épaules. Pully est une ville de 18'000 habitants avec la capitale vaudoise à trois arrêts de bus seulement. N'essayons pas d'en faire le phare culturel du canton. L'argent mobilisé pour ces projets de développement du musée de la Villa Romaine pourrait être utilisé sans problème pour le bien-être de tous nos concitoyens. Nous estimons que nous avons l'obligation d'en parler et de rendre compte, car le domaine public et administratif a tendance à envahir de plus en plus notre perception de la responsabilité individuelle. Je vous remercie de votre attention.

Madame Simone COLLET demande la parole :

C'est avec une grande satisfaction que Les Verts ont pris connaissance de la réponse extrêmement circonstanciée de la Municipalité au postulat de l'UDC sur la stratégie globale des Musées de Pully. Ce rapport cite en détail tous les aspects et apporte les éclaircissements souhaités de façon claire et approfondie. Les informations relatives au Musée de Pully, à ses collections d'œuvres connues ou d'œuvres de plus jeunes artistes et aussi à l'entreposage délicat de ces œuvres et de celles concernant notre belle Villa Romaine et le projet de verdoyants jardins romains attenants nous ont particulièrement réjouis et représentent à nos yeux un signal bienvenu de culture et du respect du patrimoine pullièran en cette époque de bétonisation à tout va. Nous vous remercions de votre travail.

Madame Edith CAREY demande la parole :

Je peux parfaitement comprendre les inquiétudes des membres de l'UDC concernant l'augmentation sensible du coût de fonctionnement des musées de Pully et peut-être même leur sentiment d'avoir été floués quand ils ont accepté de permettre au Musée de Pully de survivre. Certains ont trouvé la réponse de l'équipe des musées de Pully au postulat trop longue, trop détaillée. Je pense au contraire qu'elle répondait à la nécessité d'expliquer un certain nombre de choses et qu'elle nous aura appris à tous nombre de détails intéressants, ne serait-ce tout d'abord que le rappel de l'historique du Musée de Pully qui doit son existence à un couple d'étrangers comme c'est du reste le cas du Musée Jenisch qui doit son existence à une allemande famille Jenisch. Ce don faisait l'obligation à la commune de Pully de créer un Musée du vieux Pully et je crois que certains ont la nostalgie de ce Musée du vieux Pully qui devrait présenter des objets liés à la vigne et à un certain nombre d'objets qui ont disparu de notre quotidien, mais aujourd'hui ce n'est vraiment plus possible d'avoir dans une ville d'une certaine importance un Musée du vieux Pully. Je vous rappelle, je crois que je l'ai déjà dit, le Musée du vieux Lausanne a changé son nom il y a 23 ans. Le Musée du vieux Vevey est devenu le Musée historique en l'an 2000. Et pratiquement on ne trouve plus ce genre de musées folkloriques que dans les stations de montagne. Ils sont en certes pleins de charme, mais c'est le charme désuet du passé. Cette réponse vous explique très longuement les multiples activités exigées de nos jours pour des conservateurs de musées. Ce que la plus part des gens ignorent. C'est un métier qui exige une formation universitaire spécifique et le fonctionnement d'un musée digne de ce nom doit répondre aux exigences et aux normes de l'AMS, c'est-à-dire l'Association des Musées Suisses et de l'ICOM, le conseil international des musées. C'est le cas du Musée de Pully. Donc il y a un certain nombre d'exigences qui vous semblent superflues, mais qui sont absolument indispensables, ne serait-ce que le catalogage des œuvres, si fastidieux, mais qui doit se faire d'une manière rigoureuse, méthodique. Pensons donc au travail qu'a représenté pour le personnel du Musée de catalogage des 944 estampes données par Nane Cailler. Il y a les conditions de conservation aussi qui sont différentes. Il faut ranger les estampes dans des passe-partout non acides, dans des boîtes non acides et elles coûtent. Il y a aussi les conditions de conservation dans les réserves, le degré d'hydrométrie à respecter scrupuleusement, Enfin le monde évolue. La société évolue. L'art donc aussi évolue. On ne peut pas en rester aux impressionnistes. Et je m'empresse de vous rappeler que les impressionnistes ont crevé de faim durant leur vie. A l'exception de Monet et ceci à la fin de sa vie. Les Musées ont refusé d'exposer les impressionnistes. Ils les ont traités de fumistes parce qu'ils considéraient leurs tableaux comme de simples ébauches alors que ce qui était valorisé à l'époque, c'était le style académique léché où

on reconnaissait tout de suite l'objet représenté dans tous ses détails. Eh bien voilà, il faut à ces expositions d'artistes vivants suisses, jeunes, mais déjà de grande notoriété que le Musée de Pully alterne judicieusement avec des artistes vaudois, pullliérans du passé. Eh bien par curiosité je me suis renseignée ce matin auprès des deux musées d'importance équivalente à celle de Pully. Le Musée historique de Vevey, qui entre parenthèse ouvre tous les jours de la semaine, sauf le lundi qui est jour de fermeture de tous les musées. Il ouvre gratuitement de 11h00 à 17h00 et il fait une moyenne de 4'500 visiteurs. Le Musée historique de Lausanne a eu en 2012, 24'965 visiteurs, mais il a un personnel beaucoup plus important que le musée de Pully et il est situé en plein cœur de Lausanne. Il bénéficie de la proximité immédiate de la cathédrale, du Musée cantonal des Beaux-Arts. Et au nombre de visiteurs s'ajouteront pour le Musée de Pully ceux de la Villa Romaine réaménagée. Ecoutez, moi je suis vraiment étonnée d'entendre l'image que ce font certains conseillers communaux de l'importance de la Villa Romaine. J'ai appris avec stupéfaction qu'elle était considérée comme un bien culturel Suisse d'importance nationale et qu'elle ne bénéficiait même pas pour les visiteurs d'un vestiaire et de toilettes. Mais, aucun musée ne couvre son coût de fonctionnement annuel par le nombre des entrées payantes. Même pas les grands musées de Suisse, même pas le Kunzthaus, même pas le Musée des Beaux-Arts de Bâle, il leur faut renflouer régulièrement ces caisses avec des expositions de prestige de Picasso ou des paysages de Van Gogh qui sont presque entièrement prises en charge par de grandes banques. Je crois qu'il nous faut calculer autrement. Un musée de qualité contribue indiscutablement à l'image de marque d'une ville. La richesse de la vie culturelle d'une ville et de sa région constitue un argument très important que font valoir ses autorités pour attirer les cadres supérieurs des multinationales que nous voulons voir aussi à Pully, d'après ce que j'ai entendu lors des précédentes cession du Conseil. Au nom du PLR de Pully j'aimerais féliciter l'équipe du Musée de Pully pour son dynamisme, son enthousiasme, son inventivité qui suscite de plus en plus l'intérêt et la générosité de donateurs privés et de collectionneurs. Elle est tout simplement victime de son succès et c'est ce qui explique qu'elle bénéficie de plusieurs partenariats extrêmement flatteurs, notamment l'ECAL, la Fondation Edouard et Maurice Sandoz qui a choisi le Musée de Pully pour l'exposition de ses lauréats. Le centre de recherches romandes qui fêtera en 2014 les 50 ans de sa création avec une exposition sur le poète Gustave Roux qui fut aussi un important critique d'art. Avec « Connaissance 3 » pour toucher le public des seniors. Enfin avec Lavaux patrimoine mondial de l'UNESCO. Toutes ces collaborations permettent de diminuer le coût des expositions. Il ne nous reste donc plus qu'à souhaiter à Delphine RIVIER de trouver de nouveaux partenariats avec de grandes banques, des compagnies d'assurances, des multinationales pour continuer à accroître la notoriété du Musée de Pully sans coûter d'avantage à la commune de Pully.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je voudrais juste compléter ce qu'a dit Monsieur WEBER. Nous estimons que les citoyens doivent être mis au courant d'un montant du budget pour les Musées et des projets grandioses pour la Villa Romaine. De ce fait, nous demandons à la Municipalité de prévoir un grand article durant l'année 2014 dans son journal de Pully sur ce sujet avec chiffres à l'appui. Merci par avance.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Quelques mots quand même suite aux réactions du Conseil. Je remercie toutes celles et ceux sont intervenus sur le travail qui a été effectué pour répondre au postulat de l'UDC. Je ne vais revenir en détail sur les questions qui ont été soulevées

effectivement tant Madame COLLET que Madame CAREY ont largement abordé un certain nombre de points sur lesquels points j'aurais pu revenir. Simplement dire que pour faire le lien avec la dernière intervention de Madame MUMENTHALER, j'ai un peu de mal à comprendre ce sentiment que les choses se passent dans l'obscurité. Tout ce que l'on fait ici, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas à vous que je vais l'expliquer, répond à des processus démocratiques. Le budget est voté par le Conseil. L'article sur le budget a été publié dans le journal de la Municipalité, comme dit Madame la Conseillère. Les projets futurs évoqués dans le rapport seront évidemment soumis à votre Conseil. Ça suppose d'abord d'élaborer ces projets, de les chiffrer, de demander des crédits et tout ça se fait dans des processus qui vous sont connus, qui sont complètement démocratiques y compris le droit de référendum sur les décisions de votre Conseil. Donc rien ne se fera dans l'obscurité et en catimini au niveau de la Municipalité et je crois qu'on aura l'occasion de reparler de ces projets. De faire un article, on verra ce que l'on mettra dans notre journal communal l'année prochaine. Je pense que c'est prématuré de faire un article sur les projets de développement de la Villa Romaine, parce qu'il faut d'abord les connaître avant d'en parler. On a aujourd'hui une urgence qui est celle d'assainir ce bâtiment et on a choisi parce que ça nous paraissait raisonnable de le faire, d'inclure la Vila Romaine dans le périmètre du futur concours sur le site du Prieuré et on verra ce qui sort de cette phase de concours avant de décider de quelle forme aura un éventuel projet de développement de la Villa Romaine. Voilà ce que je peux dire à ce stade. Je crois que tout se fera, en tout cas, en plein accord avec votre Conseil et des processus démocratiques liés à vos décisions subsistent.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une réponse qui ne contient aucune proposition qui soit de la compétence du Conseil. Donc nous n'avons pas à voter sur ce rapport. Il y a donc lieu de dire que le Conseil a pris connaissance de ce rapport. Il y aura peut-être des propositions ultérieures qui seront de la compétence du Conseil. En l'état il n'y en a pas. Le Président clôt cet objet en relevant effectivement à mon tour la qualité de ce rapport très complet et très instructif. J'estime en tout cas, j'ai appris beaucoup de choses en lisant ce rapport.

4.3. Préavis 21/2013 Budget de l'année 2014

Le Président rappelle que la Municipalité a remis son projet de budget dans les délais réglementaires. Il a invité tous les membres du Conseil à une séance d'information, qui a eu lieu le jeudi 21 novembre 2013. Lors de cette séance, Monsieur Claude-Alain CHUARD, chef du Service des finances, et notre Syndic Monsieur Gil REICHEN nous ont dûment informés sur ce qui était prévu dans ce budget. J'ai assisté à cette séance et j'ai trouvé qu'il y avait une participation particulièrement faible à cette séance. Alors même qu'on avait droit à une séance information extrêmement et claire et complète. Je remercie donc la Municipalité pour l'information qui a été donnée à cette occasion.

Le Président demande à la Présidente de la Commission des finances, Madame Nathalie JAQUEROD à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Madame Nathalie JAQUEROD :

La Commission des finances s'est réunie le lundi 25 novembre dernier pour traiter du préavis 21-2013 portant sur le budget de l'année 2014, en présence de Monsieur le Syndic Gil REICHEN, Monsieur Philippe STEINER, secrétaire municipal, ainsi que Monsieur Claude-Alain CHUARD, Chef de service des finances et ses collaborateurs. La commission tient à les remercier sincèrement pour la qualité des informations fournies tant dans le préavis que lors de la séance. Le budget 2014 bien qu'équilibré ou presque, présente une progression très importante des charges globales, des charges non maîtrisables, comme d'habitude (si j'ose m'exprimer ainsi) mais surtout des charges maîtrisables. L'évolution est particulièrement marquée pour les frais d'entretien et les honoraires et expertises, ainsi que pour les charges salariales. La commission a pris note du fait qu'il s'agissait de rattrapage des années dernières et en aucune façon d'une tendance à court ou moyen terme. La Commission s'inquiète de la progression des charges. Elle a entendu avec satisfaction la Municipalité faire part de sa ferme intention de contenir ses charges et de les stabiliser dans le futur. La commission y sera particulièrement attentive et veillera à ce que cette attention soit concrétisée. En finalité c'est un budget 2014 très légèrement déficitaire de 59'930 francs qui est soumis au vote et c'est par 9 voix pour et une abstention que la Commission de vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions du préavis 21/2013 telles que figurant à la page 54 du ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond, en rappelant.

Conformément à l'art. 82 du Règlement du Conseil, le Président va ouvrir la discussion chapitre par chapitre avant de voter sur l'ensemble de la brochure intitulée « Budget 2014 » sur le préavis 21/2013. Si la discussion n'est pas demandée par le Conseil sur une page ou un chapitre, ceux-ci seront considérés comme adoptés sans vote formel. En cas de discussion, la page et le chapitre concernés feront l'objet d'un vote. Les Conseillères et Conseillers qui désirent prendre la parole sont priés de bien vouloir indiquer clairement le numéro de la rubrique au sujet duquel ils désirent intervenir et le numéro de la page où il figure. Après le passage en revue de la brochure, j'ouvrirai une discussion générale sur l'ensemble du budget proposé et du préavis municipal qui précédera la votation finale sur l'ensemble. Il demande si une Conseillère ou un Conseiller est opposé à cette façon de faire ?

Ce n'est pas le cas, le Président ouvre la discussion sur le fond.

Nous prenons le fascicule à la page une chiffres romains :

Page I **Evolution des charges et évolution des revenus par rapport au budget 2013**

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Page II **Graphique « revenus et charges épurées »**

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Pages III à VIII Effectif du personnel communal

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont acceptées.

Page IX Effectif du personnel régional

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

La parole n'a pas été demandée sur la première partie de ce fascicule est donc approuvée.

Le Président passe maintenant à la discussion sur les autres pages en chiffres arabes en rappelant que toutes les pages qui ne feront pas l'objet d'une intervention seront considérées comme acceptées.

Chapitre 1 ADMINISTRATION GENERALE pages 1 à 12

Monsieur Eugène ROY demande la parole :

J'aimerais vous proposer un amendement à la page 4, rubrique 131.3659. Beaucoup d'entre vous le savent...

Le Président déclare : excusez-moi je ne trouve pas votre rubrique....

Monsieur Eugène ROY : Effectivement c'est la rubrique 141.3659 « Dons tiers monde ». Beaucoup de gens le savent cette liste en faveur du tiers monde a été inscrite au budget et au cours me semble-t-il de l'avant dernière législature. A une époque où notre commune vivait un temps de disette en 2003 et 2005. En ces périodes de restrictions budgétaires nos prédécesseurs ont toutefois décidé de faire un juste en faveur du tiers monde. Maintenant que le temps des restrictions est un peu passé et que nos greniers sont assez bien remplis, je me permets de vous inviter à augmenter le montant de cette ligne au budget et de le porter à 60'000.00 francs. Ceci en faveur de un ou deux projets en pays d'extrême pauvreté.

Le Président : Vous avez entendu cette demande d'amendement. J'aimerais préalablement rappeler que selon l'article 105 du règlement, sous le titre « amendement au budget » il est dit : *Les amendements au budget comportant la création ou la majoration de plus de 10 % mais au minimum de CHF 10'000.00, d'un poste de charges, ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la Commission des finances ne se soient prononcées à leur sujet.* Si on devait se prononcer il faudrait qu'auparavant la Commission des finances et la Municipalité se prononcent.

Le Président se trouve vers la Municipalité pour connaître son avis.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Si la question porte sur l'interprétation du règlement, je vous fais entièrement confiance, Monsieur le Président. Vous êtes beaucoup plus qualifié que moi pour faire cette interprétation. Mais effectivement on se trouve dans une situation où à la lecture

de notre règlement, cet amendement impliquerait de revoir la proposition en Municipalité et en Commission des finances, pour que la Commission des finances puisse vous dire ce qu'elle pense de cet amendement. La Municipalité vous suggère de ne pas entrer dans cette voie. De poursuivre la discussion du budget, ça veut dire que, soit Monsieur ROY limite son amendement à ce que le règlement lui autorise de faire, ça veut dire 10 % si j'ai bien compris, du montant au budget. Ou alors que le Conseil décide en connaissance de cause s'il veut suivre la proposition. Ça voudrait dire que le Conseil ne peut pas se prononcer avant le Commission des finances.

Le Président : Donc il y aurait peut-être une alternative, Monsieur ROY, c'est-à-dire que, comme je viens de lire une majoration de 10 %, c'est 3'000.00 francs, mais 10'000.00 francs. Mais au maximum 10'000.00 francs, donc si on est en dessous de 10'000.00 francs on n'a pas besoin de reporter la discussion.

Monsieur Eugène ROY demande la parole :

Je comprends Monsieur le Président qu'il faut rester sage à 39'999.00 francs.

Le Président : Donc c'est une majoration d'un peu moins de 10'000.00 francs. Vous transformeriez votre amendement.

Monsieur le Syndic GIL REICHEN demande la parole :

On est dans la lecture du règlement avec toutes les précautions qu'il faut porter à ce type de chose. L'article dit : *Les amendements au budget comportant la création ou la majoration de plus de 10 % mais au minimum 10'000.00, d'un poste de charges, ne peuvent être adoptés par le Conseil avant etc..* C'est pour dire que si vous faites un amendement 10 % sur un poste de 500.00 francs vous n'êtes pas touchés par cet article du règlement. Mais, donc effectivement au-delà de 3'000.00 on n'est plus dans ce que vous pouvez faire comme ça, sans passage à la Commission des finances.

Le Président pense que c'est juste. C'est effectivement de plus de 10 %. Donc si vous voulez plus de 10 % on doit reporter. Si c'est 10 % vous pouvez proposer.

Monsieur Eugène ROY demande la parole :

Je crois que nous reporterons à l'année prochaine notre réflexion pour demander à la commune de donner un café par habitant au tiers monde.

Le Président déclare : je crois qu'il est sage, parce que 3'000.00 francs ça ne serait plus dans l'esprit de votre amendement. Je considère que l'amendement est retiré.

La parole n'étant plus demandée, compte tenu que la parole a été demandée sur ce chapitre, le Président passe au vote.

Le chapitre 1 est accepté à une large majorité et 8 abstentions.

Chapitre 2 FINANCES pages 13 à 16

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 2 est accepté.

Chapitre 3 DOMAINES ET BÂTIMENTS Pages 17 à 22

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 3 est accepté.

Chapitre 4 TRAVAUX Pages 23 à 31

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 4 est accepté.

Chapitre 5 ECOLES ET CULTES Pages 32 à 42

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 5 est accepté.

Chapitre 6 POLICE Pages 43 à 47

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 6 est accepté.

Chapitre 7 SECURITE SOCIALE Pages 48 à 51

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 7 est accepté.

Chapitre 8 SERVICES INDUSTRIELS Pages 52 à 56

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 8 est accepté.

BUDGET 2014 RECAPITULATION PAR CHAPITRE Page 57

La discussion n'ayant pas été demandée, la page 57 adoptée.

Le Président passe maintenant au **BUDGET 2014 par nature**. Ces pages sont là uniquement pour notre information.

BUDGET 2014 PAR NATURE Pages 58 à 61

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 58 à 61, le Président clôt la discussion.

STATISTIQUE DES CHARGES ET REVENUS PAR NATURE page 62 et 63

COMPTABILITE DES LA STEP, DU SDIS LA PAUDEZE ET DE L'ORPCI pages 64 à 67

Le Président rappelle que ces pages concernent les budgets intercommunaux déjà adoptés par les organes compétents et donc nous ne les voterons pas, mais chacun peut poser des questions.

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 64 à 67, le Président clôt la discussion.

BUDGET D'EQUIPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX page 68.

La discussion n'ayant pas été demandée, sur la page, le Président clôt la discussion.

FINANCEMENTS PREVUS SUR CREDITS EXTRA-BUDGETAIRES EN 2014
pages 69 et 71

Le Président rappelle que ces pages sont là pour information, mais néanmoins il ouvre la discussion sur ces pages. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS PAR NATURE page 72

La discussion n'ayant pas été demandée sur la page 72, le Président clôt la discussion.

BÂTIMENTS LOCATIFS pages 73 à 75

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 73 à 75, le Président clôt la discussion.

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS pages 76 à 78

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 76 à 78, le Président clôt la discussion.

COLLEGES pages 79 à 82

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 79 à 82, le Président clôt la discussion.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL FIXE SELON EFFECTIF DU PERSONNEL – BUDGET 2014 pages 83 à 87

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 83 à 87 le Président clôt la discussion.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL SELON EFFECTIF DU PERSONNEL – BUDGET 2014 pages 88 et 89

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 88 et 89, le Président clôt la discussion.

Le Président déclare que nous en avons donc fini avec le traitement de ce fascicule « Budget 2014 ».

Le Président ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis 21/2013 « Budget année 2014 ».

Monsieur Richard GOLAY demande la parole :

Je ne sais pas si c'est maintenant que je dois poser, mais j'ai deux questions concernant le document du préavis à la page 15, dans le chapitre 2.1.1.2. le point b) Achats et consommation d'eau. Est-ce que je pourrais avoir, de la Municipalité, juste un éclaircissement bref sur la somme de CHF 130'000.00 (Augmentation achats d'eau à Eauservice « SI Lausanne ») ?

Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER demande la parole :

Une réponse rapide à la question de Monsieur le Conseiller Richard GOLAY que je remercie de m'avoir envoyé sa question au préalable. Si vous regardez bien le budget, la différence elle se situe par rapport au compte 2012 et non par rapport au budget 2013 où là vous avez augmentation de l'ordre de CHF 6'000.00. Cette consommation d'eau pour la somme que l'on met au budget est calculée sur une moyenne des quatre dernières années. C'est ainsi que l'on arrive au chiffre que vous avez dans le budget 2014. Ce que je peux vous dire c'est qu'en 2012 la consommation a été particulièrement basse. Ça dépend des conditions hydrologiques, des précipitations. Donc c'est uniquement une baisse sur une année qui occasionne cette différence du budget à budget ou de comptes 2011 à budget 2013, vous n'aurez pas cette différence. J'espère avoir répondu à cette question.

Monsieur Richard GOLAY demande la parole :

Je remercie Monsieur le Conseiller Municipal ZOLLIKER pour sa réponse. Deuxième question à la page 18, point k) Frais d'honoraires et frais d'expertises. Juste une demande, est-ce que ça serait possible d'avoir une brève description du contenu des études liées à l'énergie et à l'éclairage des bâtiments publics, ce qui figurera dans ces demandes ?

Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER demande la parole :

Aussi une réponse, quelques précisions. C'est vrai que ces frais d'honoraires pour trouver dans le préavis ou sous mention « Etudes liées à l'énergie et à l'éclairage de bâtiments publics », en fait dans le budget lui-même ils se répartissent sur plusieurs postes budgétaires 410.3185, c'est toujours des postes 3185 pour les honoraires, 432.823, ces postes concernent les études pour la labellisation « Cité de l'énergie » et suite aux diagnostics qui va être fait concernant notre avancement par rapport à la labellisation « Cité de l'énergie » pour l'établissement d'un plan directeur de l'énergie à Pully. Ces honoraires d'autre part, donc là vous avez environ - c'est d'ailleurs mis dans le détail du préavis - CHF 100'000.00, mais c'est des honoraires ponctuels, ce n'est pas des sommes que vous retrouverez l'année prochaine. Environ CHF 100'00.00 pour ces deux postes. Ensuite vous avez également des honoraires pour une étude d'un plan lumière pour le centre de Pully. Vous savez comme moi qu'une multitude de projets sont à l'étude pour le centre. Je ne parlerai que de la rue de la Poste, des travaux qui devraient débiter très prochainement pour l'accès aux quais de la gare. Les différents plans de quartiers qui ont déjà été évoqués devant vous, ici. La mise en lumière de notre centre nécessite une cohérence et une étude globale qui va un petit peu plus loin que le plan directeur de l'éclairage public que notre commune a déjà établi et que vous trouvez sur notre site Internet. Donc là pour ce plan lumière il y a aussi une somme d'honoraires qui est prévue.

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Richard GOLAY déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et rappelle que c'est par 9 voix pour et une abstention que la Commission des finances nous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 21/2013. Il n'y a pas lieu de répéter les conclusions du préavis, identiques à celles de la Commission des finances.

Le Président passe au vote sur les conclusions du préavis 21/2013 :

Les conclusions du préavis 21/2013 sont donc approuvées à une large majorité avec dix abstentions.

3.4. Préavis 22/2013 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2013 à 2017

Le Président rappelle que selon l'art. 37 et 108 du règlement du Conseil communal, la Municipalité présente ici au Conseil un préavis d'intention pour qu'il prenne connaissance des lignes directrices qu'elle entend suivre en matière d'investissements lors de propositions qui seront faites ultérieurement. Il n'y a donc ni rapport, ni débat, mais une discussion peut être menée sur le préavis. Le préavis n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis 22/2013.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et déclare que le Conseil a donc pris acte de ce préavis d'intention.

3.5. Propositions individuelles

Le Président déclare qu'il a reçu hier par mail et tout à l'heure directement un postulat intitulé de l'Union Pulliérane du 12 décembre concernant la mise en sens unique de la rue de la Poste dès la mi-février 2014. Concernant le dépôt d'un tel postulat le Conseil doit décider. Personne n'a reçu je crois ce postulat en l'état, à part moi. Donc le Conseil doit décider si la proposition doit être développée séance tenante ou à la séance suivante.

Le Président va donc mettre cet objet au vote. C'est-à-dire s'il entend que le postulat déposé aujourd'hui sur mon bureau par l'Union Pulliérane doit être développé séance tenante.

Le Président demande si quelqu'un demande la parole sur le vote que nous devons faire.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Il me semble quand même qu'avant de se prononcer sur ce postulat, on doit savoir si on veut le traiter tout de suite ou le renvoyer à la Municipalité. Il faudrait quand même connaître le contenu.

Le Président déclare : Je pense que ce n'est pas le cas, parce qu'il aurait fallu que les Conseillers aient pu prendre connaissance, ce qui n'est pas le cas, et se déterminer en connaissance de cause. Tel n'est pas cas. Je suis le seul à en avoir pris connaissance. Si le Conseil devait décider que ce postulat peut être développé séance tenante, vous aurez l'occasion de venir le présenter. Si non il sera traité à la séance suivante.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Je pense que pour un groupe ait pu se déterminer sur l'opportunité de renvoyer ce postulat à une commission ou d'en faire quoi que ce soit, il aurait dû pouvoir en traiter. Nous avons en tout cas, nous PLR, notre séance il y a trois jours. Donc le postulat était inconnu. Je postule donc que nous renvoyions cet objet à la prochaine séance et je vous prie d'en faire de même.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je voudrais juste rajouter une précision à ce que vient de dire Monsieur PFISTER. Il s'agit à l'Union Pulliérane d'envoyer à tous les Conseillères et Conseillers communaux le texte de son postulat afin que nous puissions en prendre connaissance tranquillement.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

C'est ne pas au sujet du postulat lui-même, mais c'est une question qui s'est présentée déjà plusieurs fois. Un postulat avait été déposé sur le bureau du Président le jour de la séance et on a eu les mêmes questions. Je voudrais suggérer au groupe de travail qui s'occupe du Règlement de mettre une précision à ce sujet. Que les postulants envoient leur postulat à tout le monde, et comme ça on n'aura pas ce genre de dilemme.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur le développement le postulat séance tenante ou à la séance suivante.

Le postulat est renvoyé à la prochaine séance à une large majorité. Il y a eu 13 voix pour le traitement de ce postulat séance tenante.

Il sera donc développé à la prochaine séance du Conseil communal le 5 février 2014, et le Président invite effectivement Madame KUONEN à en faire parvenir une copie rapidement à chaque membre du Conseil ou Madame VALLOTTON pourrait le faire.

3.6. Divers

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Mon intervention porte sur le politique du logement. Un constat tout d'abord. Le procès-verbal de la séance du 30 octobre dernier confirme que notre Conseil a refusé d'introduire une AILS aux conditions exprimées dans la promesse de constitution d'un droit de superficie qui figurait en annexe du préavis. Contrairement à ce que certaines déclarations lues dans la presse ont pu laisser croire, notre Conseil n'a donc pas pris formellement la décision d'écarter en principe toute AILS. Cette question sera examinée lors de notre future discussion sur l'acte de constitution de droit de superficie. Deux questions adressées à la Municipalité. Quelle est l'état actuel de la procédure des Boverattes. Peut-on compter sur une prochaine ouverture du concours d'architecture ? Dans son préavis d'intention sur la politique du logement 11/2012, la Municipalité faisait part de son intention de créer, dans le parc locatif communal existant, trois logements d'urgence en 2013, puis dix logements sociaux et trois logements d'urgence en 2014. La Municipalité peut-elle confirmer cette intention ainsi que les échéances indiquées ? Par ailleurs nous émettons un vœu. Comme notre Conseil a décidé la création aux Boverattes de 30 appartements « adaptés » destinés

aux personnes du troisième ou quatrième âge, nous souhaitons que soit examinée la possibilité d'encourager des personnes âgées à s'installer aux Boverattes en libérant à Pully des logements devenus trop grands pour elles ; cet encouragement pourrait par exemple consister en une compensation totale ou partielle de la différence entre ancien et nouveau loyers. Ce serait favoriser l'un des objectifs visés par la politique du logement en prenant une mesure qui favorise aussi bien les personnes âgées que les familles.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Au nom du Budokwai Pully, association des arts martiaux, que j'ai la chance de présider, j'ai le plaisir de vous transmettre deux informations. Comme vous avez peut-être pu lire dans le dernier Régional, le club de Pully s'est constitué en équipe de compétition avec les clubs de Vevey et Montreux sous le nom de Team Riviera. L'équipe termine l'année 2013 à la première place du championnat suisse de judo par équipe en 2^{ème} ligne régionale. De ce fait elle est promue en 1^{ère} ligue pour 2014. Je vous informe également que notre traditionnel Noël du club aura lieu ce dimanche 15 décembre dans le complexe sportif du collège des Alpes. Notre club compte environ 200 membres dont 140 enfants et 60 adultes. Pour celles et ceux qui se sentent l'envie de braver le froid, je leur dis tout simplement : rejoignez-nous ! Au programme : De 15 h à 16h30 démonstrations de karaté, judo et ju-jitsu effectuées par nos enfants, adolescents et adultes. Dès 16h45 un sympathique apéritif sera servi. Pour votre information, notre club effectuera deux activités à Pully Nord en faveur des aînés dans le cadre de Pro Senectute le lundi 13 janvier et vendredi 31 janvier 2014. En attendant, je vous remercie de votre attention et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Je souhaite répondre aux questions et au vœu, ainsi qu'au constat fait par Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD qui m'a transmis sa demande en début de séance, mais je crois être en mesure de lui répondre aujourd'hui déjà. Concernant votre constat tout d'abord concernant la décision prise par le Conseil communal du 30 octobre dernier. Je me permets quand même de relire l'extrait de procès-verbal du Conseil – excusez-moi je ne l'ai pas sous les yeux – mais il dit le Conseil communal a refusé l'ALIS aux conditions proposées par la Municipalité. Dans ces conditions et compte tenu de l'abaissement du loyer de CHF 300.00 à CHF 280.00, la Municipalité n'a pas l'intention pour l'instant de proposer une nouvelle forme d'aide individuelle aux logements spécifiques pour les Boverattes. J'ajouterai encore que la Vaudoise, à qui j'ai parlé encore aujourd'hui et l'avis que des logements à CHF 280.00 seront très sollicités avec des demandes qui seront certainement pléthoriques. Pour moi la situation elle est assez claire. Au fond le Conseil communal le 30 octobre 2013 a refusé l'AILS telle que proposée par la Municipalité et dans ces conditions on se trouve aujourd'hui dans une situation où la Municipalité s'est vue rejeter, repousser la proposition qu'elle a faite. Je consens qu'aujourd'hui il n'est pas exclu, bien sûr, qu'une motion soit déposée. Qu'il y ait une autre proposition qui soit faite. Mais maintenant il appartient à la Municipalité de décider si elle veut ou non revenir avec un autre projet qui n'est pour l'instant pas dans l'intention de la Municipalité au vu du nouveau loyer qui a été fixé pour ces logements des Boverattes. Voilà pour le premier constat. Concernant les deux questions adressées à la Municipalité. Pour la première question qui concerne le délai pour déposer un concours d'architecture, la réponse se trouve à l'article 22 de la promesse du droit de superficie, tel qu'il vous a été soumis, que vous l'avez vu. Le superficiaire organisera un concours d'architecture sur

invitation destiné à choisir un projet de construction ; le concours devra être achevé et le projet lauréat désigné dans les sept mois dès la signature de la présente promesse. Donc la réponse elle est claire, elle est dans le projet du droit de superficie. Concernant votre deuxième question sur les logements sociaux et les logements d'urgence, le préavis d'intention prévoit en effet deux logements d'urgence et de six logements supplémentaires d'urgence à venir, de même que dix logements sociaux existants et dix logements de même type à venir, donc à créer. Concernant les logements d'urgence, la notion de logements d'urgence pose un véritable problème pratique auquel nous avons été confrontés. Nous avons attribué deux appartements et une maison sise aux Monts-de-Pully avec le statut de logements d'urgence. Ces logements ont été attribués à des personnes qui avaient été expulsées et des difficultés financières. Autrement dit à des personnes qui se trouvaient dans l'impossibilité de se reloger. On s'aperçoit dans la pratique d'une importante difficulté sociale de statut d'appartement d'urgence, pour la raison suivante : Lorsqu'un appartement d'urgence est attribué à une famille ; celle-ci se trouve la plus part du temps dans l'impossibilité de retrouver un nouveau logement. Aucune gérance ne veut généralement attribuer un logement à des gens qui sortent d'un logement d'urgence avec des conditions financières qui sont naturellement souvent très précaires. En outre certains locataires occupant ces logements d'urgence arrivent parfois et pratiquement c'est le cas à payer le loyer dûment à la commune, moyennant un arrangement, par exemple en deux étapes. Nous avons été concrètement confrontés à des cas ; dans un appartement d'urgence de la commune une famille composée de nombreux enfants ainsi logés dans un appartement d'urgence. Celle-ci se trouvait dans d'importantes difficultés financières et la question se pose de savoir si on doit les sortir au bout d'un certain temps. C'est une question qui est difficile. J'aurais tendance à répondre que non dans la mesure où ils sont enfin logés et qu'ils peuvent tout juste payer leur loyer. Ce que je voudrais souligner ici, c'est qu'il paraît inopportun et dommage d'obliger ces locataires à quitter ces logements qui leur conviennent et qu'ils arrivent tout juste à payer pour les mettre dehors. Pratiquement ces gens ne retrouvent pas de logement leur correspondant. La question se pose en outre de savoir s'il est juste de maintenir des logements vides pour accueillir in extrémis des gens qui seraient expulsés. Il vaut mieux dans ces cas trouver une solution dans les logements existants de la commune, voire un hôtel en attendant de trouver pour ces gens un nouveau logement. Voilà c'est la difficulté à laquelle nous sommes confrontés avec ces logements dits d'urgence. Cela n'enlève rien qu'il y a une sensibilité claire pour ces gens et que l'on doit de toute façon trouver des solutions pour eux. Mais la qualification et le maintien du statut d'un appartement qui reste un logement d'urgence qui est défini comme tel est problématique. Concernant les logements sociaux nous avons actuellement, comme dit dans le préavis d'intention, plus d'une dizaine de logements qui sont attribués à des personnes qui bénéficient d'une aide sociale, soit un revenu de réinsertion ou alors qui vivent de l'assurance invalidité. En 2013, en collaboration avec la JAZZ nous avons attribué trois nouveaux logements libérés à des locataires pulliérans en difficultés financières et dont le loyer a été partiellement pris en charge par le service social du canton de Vaud. En collaboration avec la JAZZ nous attribuons des logements communaux, notamment situés dans les immeubles du Liaudoz, propriété de la commune à des personnes qui bénéficient d'une aide sociale et dont le loyer est parfois partiellement pris en charge par l'aide cantonale. J'ajouterai à cela que tous les appartements sis au Liaudoz sont attribués sur la base d'un règlement communal qui prévoit que le revenu du locataire ne doit pas être plus de cinq fois supérieur au loyer. Les logements sont donc attribués à des gens qui par définition n'ont pas des revenus

très importants, puisque le loyer de ces appartements est généralement assez bas. Nous sommes par ailleurs propriétaires de deux immeubles subventionnés « Damataire 11 », « Pré-de-la-Tour » dont les logements sont également attribués à des locataires qui doivent remplir les conditions du RCOL, c'est-à-dire du règlement cantonal d'occupation des logements. Donc attribution à certaines gens qui n'ont pas un certain revenu et qui doivent remplir les conditions d'occupation. C'est également des gens qui se trouvent dans une certaine difficulté et c'est pour eux que sont construits ces immeubles. J'espère ainsi vous avoir répondu et je reste naturellement à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

Le Président projette à l'écran l'image du Cervin qui est censé représenter la sérénité pour la fin de l'année. Donc je clos les débats à 19h30 et je vous souhaite tout à l'heure un bon retour dans vos foyers, mais auparavant je me réjouis de vous retrouver au repas que la Municipalité, que nous remercions vivement pour ce cadeau de Noël, offre au Conseil tout à l'heure. J'insiste sur le fait qu'il faudra tout de suite aller au Foyer où sera servi l'apéritif de manière à ce que les tables puissent être dressées, ici, dans cette salle. Et je vous souhaite d'excellentes fêtes de Noël et fin d'année, ainsi qu'un bon début d'année prochaine et au 5 février 2014.

Le Président :

La secrétaire :

Pierre Zappelli

Jacqueline Vallotton